ACTION URGENTE

KOSOVO. UNE DÉFENSEURE DES DROITS HUMAINS AGRESSÉE

Nazlie Bala, défenseure des droits humains au Kosovo, a été agressée devant chez elle le 27 mars dernier. Cette femme a récemment reçu des menaces de mort après avoir exprimé publiquement son soutien à une loi qui permettrait aux victimes de violences sexuelles en temps de guerre d'obtenir une indemnisation et de bénéficier d'une réadaptation. Amnesty International demande qu'une protection lui soit accordée.

Le 27 mars 2013, alors qu'elle rentrait du travail, **Nazlie Bala** a été gravement battue par deux inconnus alors qu'elle pénétrait dans son appartement. Elle a été conduite aux urgences de l'hôpital de Pristina, en état de choc et présentant plusieurs blessures, notamment à la mâchoire. Le 20 mars, à son retour du travail, elle avait trouvé une lettre anonyme glissée sous la porte, dans laquelle on pouvait lire : « Ne protège pas la honte. Sinon, on te tuera. »

La police du Kosovo a ouvert une enquête sur cette agression le 28 mars. Elle avait déjà lancé des investigations sur la lettre de menace et pris des mesures pour effectuer une évaluation des risques. Elle affirme qu'après ce premier incident, plusieurs patrouilles de police ont été déployées dans la zone où habite Nazlie Bala.

Cette dernière est une défenseure des droits humains très respectée au Kosovo. Elle se bat depuis longtemps pour les droits des femmes dans ce pays et contribue à instaurer un soutien institutionnel aux victimes de violences domestiques. Elle défend également une proposition d'amendement, qui a été examinée pour la première fois par l'Assemblée du Kosovo le 14 mars dernier. Ce texte protégerait les droits des femmes victimes de violences sexuelles pendant le conflit armé qui a ravagé le pays, et Nazlie Bala s'est exprimé en sa faveur lors d'un débat télévisé diffusé le 18 mars sur la chaîne RTK. L'amendement à la Loi relative au statut et aux droits des martyrs, invalides, anciens combattants, membres de l'Armée de libération du Kosovo, victimes civiles de guerre et leurs familles permettraient aux victimes de violences sexuelles d'être respectées et reconnues en tant que telles publiquement et au regard de la loi, et ainsi d'obtenir réparation sous la forme d'une indemnisation financière et d'une réadaptation.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais ou dans votre propre langue :

- dites-vous préoccupé-e par les menaces et l'agression dont a été récemment victime Nazlie Bala ;
- exhortez la police du Kosovo à approfondir ses investigations, et appelez le procureur général à diligenter une enquête indépendante, impartiale et minutieuse sur ces événements, ainsi que sur les agressions visant des défenseures des droits humains ;
- engagez celui-ci à fournir sans délai une protection adaptée à Nazlie Bala, conformément à la Loi relative à la protection des témoins, et à prendre de nouvelles mesures pour garantir le droit à la liberté d'expression des défenseurs des droits humains ;
- appelez le Premier ministre à veiller à ce que le gouvernement applique immédiatement les dispositions de la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'Homme en droit, en pratique et dans ses politiques.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 9 MAI 2013 À :

Procureur général
Ismet Kabashi
Kryeprokurori i Shtetit të Republikës së Kosovës
Zyra e Kryeprokurorit të Shtetit
Ndërtesa e ish bankës së Lubjanës, kati i VIII-të, 10 000 Prishtinë, Kosovo
Courriel : info.psh@rks-psh.org
Formule d'appel : *Dear State Prosecutor*, / Monsieur le Procureur général,

Directeur général de la police du Kosovo
Shpend Maxhuni
Drejtor i Përgjithshëm i Policisë së Kosovës
Drejtoria e Përgjithshme e Policisë së Kosovës
Rr. Luan Haradinaj pn
10 000 Prishtinë, Kosovo
Courriel : info@kosovopolice.com
Formule d'appel : *Dear Director General*, / Monsieur,

Copies à :
Premier ministre
Hashim Thaçi
Kryetari i Këshillit të Ministrave
Ndërtesa e Qeverisë
Sheshi: Nëna Terezë, p.n.
Zyra e Kryeministrit
10 000 Prishtinë, Kosovo
Courriel : info_pmo@ks-gov.net

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Kosovo dans votre pays (adresse/s à compléter) :
nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse
Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

AMNESTY INTERNATIONAL

ACTION URGENTE

KOSOVO. UNE DÉFENSEURE DES DROITS HUMAINS AGRESSÉE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

À ce jour, peu d'enquêtes ont été menées sur les allégations de violences sexuelles commises en temps de guerre au Kosovo. La mission européenne dans ce pays – qui est chargée des enquêtes et des poursuites relatives à tous les crimes définis par le droit international – est à l'origine de la seule procédure judiciaire actuellement en cours pour viol, en tant que crime de guerre.

Les viols et autres violences sexuelles commis pendant le conflit armé au Kosovo équivalent à des crimes de guerre. Tous les responsables présumés de ces agissements doivent faire l'objet d'une enquête et être jugés s'il existe suffisamment d'éléments de preuve recevables.

Le 22 mars 2013, Amnesty International a appelé avec succès la présidente du Kosovo Atifete Jahjaga à soutenir publiquement les droits des femmes ayant subi des violences sexuelles en temps de guerre, et le Premier ministre et d'autres membres du gouvernement à dénoncer publiquement les menaces adressées à Nazlie Bala.

L'organisation a exhorté la police du Kosovo et le procureur général à diligenter une enquête indépendante, impartiale et minutieuse sur toutes les menaces visant des défenseures des droits humains, dont Nazlie Bala, et a demandé aux autorités de fournir une protection adaptée à ces dernières.

Amnesty International a aussi prié instamment le gouvernement kosovar à appliquer en droit et en pratique les dispositions de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'Homme et les libertés fondamentales universellement reconnus (couramment appelée Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'Homme), qui prévoit que les États doivent protéger et soutenir les défenseurs des droits humains. Elle appelle aussi les ambassades des États membres de l'UE au Kosovo à respecter ce principe.

Amnesty International a également exhorté tous les représentants des autorités de ce pays à s'abstenir d'invoquer des coutumes, traditions ou croyances afin de se soustraire à l'obligation de fournir réparation aux victimes de violences sexuelles, et à rappeler publiquement, chaque fois qu'il est opportun, leur intention d'empêcher toute forme de violence à l'encontre des femmes, et d'enquêter, d'engager des poursuites et de prendre des sanctions dans les affaires relatives à ces atteintes aux libertés fondamentales.

Nom : Nazlie Bala
Genre : femme

AU 79/13, EUR 70/006/2013, 28 mars 2013

AMNESTY INTERNATIONAL